Paris : une femme de 91 ans victime d’un vol à l’arraché dans le RER B. L’un des voleurs, venu d’Algérie et pris en charge par l’ASE, rattrapé par les passagers. Un an de prison dont 6 mois avec sursis

18/07/2025 à 19h28



Assise près des portes de la rame, la dame de 91 ans n’a rien vu venir, mais elle comprend vite. Le fermoir résiste, elle se sent étranglée. Ses pendentifs finissent par céder, le voleur s’enfuit à toutes jambes. Des passagers coursent les voleurs dans le métro et en rattrapent un. L’autre se constitue prisonnier.

«*Je n’étais pas dans mon état normal, j’avais consommé du Rivotril. Ma mère ne m’a pas éduqué de la sorte…*» déclare Adam. Le Rivotril est un anti épileptique utilisé comme psychotrope low-cost, notamment par les mineurs non accompagnés, comme Adam. Ce dernier est arrivé d’Algérie avec visa et le niveau bac, il y a deux ans. Un père décédé, une mère malade, un frère aîné en France avec qui il n’a pas de

contact. **Pris en charge par l’Aide sociale à l’enfance, on comprend qu’il bénéficie d’un contrat jeune majeur, dans l’ouest de la France..** […]

La procureure requiert un an de prison ferme avec mandat de dépôt. Le tribunal a prononcé une peine d’un an de prison dont six mois avec sursis probatoire, avec plusieurs obligations pendant deux ans : se soigner, travailler et indemniser la victime, à hauteur de 1 500 euros pour le préjudice moral. Sinon, ce sera la prison. Un juge d’application des peines décidera des modalités d’exécution pour les six autres mois. […]

Le Parisien